



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 9 septembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 place d'Armes
57000 METZ

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création d'un muret dans le lit mineur du ruisseau Saint-Pierre sur la commune de Metz – Accord

RÉF. : Dossier n° 57-2022-00450

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Création d'un muret dans le lit mineur du ruisseau Saint-Pierre
Commune de Metz**

Ce dossier a été déposé par : Monsieur et Madame Walter

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2022-00450 en date du 18 août 2022
- un courrier autorisant la réalisation des travaux

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum :

- copie du récépissé de déclaration,
- courrier autorisant la réalisation des travaux

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER